



LE DÉPARTEMENT **LHAND
AU SEIN DES TRANSPORTS
PUBLICS FRIBOURGEOIS
(TPF)**

LA DÉPARTEMENT LHAND AUX TPF, C'EST QUOI?

Les Transports publics fribourgeois (TPF) sont soumis à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Cette loi oblige les entreprises de transports publics à adapter les aménagements et équipements (véhicules, information voyageurs, distributeurs) ainsi que les accès (arrêts et gares) dans un délai de 20 ans soit jusqu'à fin décembre 2023.

Le rôle des TPF est de prendre contact avec toutes les communes du Canton de Fribourg afin de les informer de cette loi, de les soutenir et de les encadrer pour mettre en conformité leurs infrastructures (arrêts de bus).

La Loi cantonale sur les routes fixe une participation financière de la part des TPF, à hauteur de 20 %, pour l'aménagement des arrêts de bus sur routes cantonales, dans le cadre de la mise en conformité selon la LHand. Afin de traiter toutes les communes de manière équitable, une participation financière de 10 % pour l'adaptation des arrêts sur routes communales a été décidée par le Conseil d'administration des TPF.

Une collaboration étroite est mise en place avec le Canton (SPC, SMO), et notamment avec l'Ingénieur cantonal. Les TPF sont aussi amenés à collaborer avec les autres entreprises de transports publics, l'Office fédéral des transports (OFT) ainsi que l'Union des transports publics (UTP).

Aménagements répondant à la LHand

La hauteur des quais routiers est fixée à 16 cm par le Canton de Fribourg. Ce dernier a également décidé la bordure de type KSB Kasseler Sonderbord. Pour les quais ferroviaires, les hauteurs réglementaires ont été fixées à 55 cm pour la voie normale et à 35 cm pour la voie étroite.

L'aménagement des abribus est à la charge des communes. Afin de leur faciliter la tâche, le département LHand des TPF propose une solution d'abribus. Ce nouvel abribus moderne, en verre et métal, construit sur un socle en béton — aux mêmes dimensions que l'abribus type « lothar » — offre une parfaite visibilité pour les chauffeurs et les voyageurs, et contribue à augmenter le sentiment de sécurité pour ces derniers. Le nouvel abribus est cédé à un prix attractif aux communes.

LE DÉPARTEMENT LHAND

Le département LHand est rattaché à la société TPF TRAFIC, tout comme les départements Route, Planification, Ferroviaire, Technique et Vente. En plus des contacts avec les communes, les cantons, l'OFT et l'UTP, il collabore étroitement avec les départements précités, ainsi qu'avec les autres sociétés TPF.

L'ÉQUIPE DU DÉPARTEMENT LHAND

**Le département LHand est composé
d'un Responsable de département
et d'une Assistante.**



Responsable de département

Le Responsable du Département LHand est membre de la Direction de la société TPF TRAFIC. Il coordonne les différentes tâches avec les autres départements. En outre, il représente l'entreprise dans les échanges avec les Autorités et œuvre dans différents groupes de travail internes et externes.

Le Responsable du département LHand est chargé de rencontrer les communes et de les accompagner dans la tâche de mise en conformité des arrêts selon la LHand.

Il met à jour la base de données fédérale des arrêts «DiDoK».

D'autres tâches spécifiques sont assurées par le Responsable du département telles que: les contacts avec les communes de la Singine dans le cadre de divers projets, les concessions, etc.



Assistante du Responsable de département

L'Assistante se charge des tâches liées au département: le courrier, la correspondance, la prise de procès-verbaux, l'organisation des séances et de l'agenda du Responsable de département.

Responsable
de
département

The diagram shows a hierarchical structure. At the top is a large dark red circle containing the text 'Responsable de département'. A vertical dotted line descends from the bottom of this circle. A horizontal dotted line branches off to the right from the vertical line, connecting to a smaller dark red circle containing the text 'Assistante du Responsable de département'. A horizontal dotted line also extends from the left side of the vertical line towards the left edge of the page.

Assistante
du Responsable
de département

**Organigramme
de l'équipe
du département LHand**

CONTACT

Vous avez des questions?
N'hésitez pas à les soumettre à l'adresse :

**Transports publics fribourgeois
Holding (TPF) SA**

Communication, marketing
et relations publiques

Case postale 1536
1701 Fribourg

communication@tpf.ch

+41 26 351 02 00

tpf.ch

